

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 217

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Avant le 31 décembre 2015, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact différencié de la loi n°... du ... garantissant l'avenir et la justice du système de retraites sur les femmes et les hommes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'existe pas d'étude systématique d'impact différencié sur les femmes et les hommes des mesures passées ou prévues. Cet amendement entend y pallier.